

Singulier pluriel

Déposé le 02/04/2022

Fédération Syndicale Unitaire de la Drôme

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

CHOISIR DE NE PAS SUBIR ...

Depuis le 24 février, nous connaissons un retour de la guerre interétatique en Europe. La FSU, comme beaucoup d'autres organisations syndicales, ne peut que condamner, sans aucune réserve, la brutalité sans nom de l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes de Poutine. Elle apporte son soutien aux peuples en souffrance écrasés par ce fléau, aux réfugié·e·s, Ukrainien·ne·s ou non, qui essaient de survivre. C'est pourquoi la France doit renouer avec sa tradition humaniste d'accueil des réfugié·e·s sans opérer de tri selon leur nationalité.

C'est dans ce contexte terrible que se déroule la campagne présidentielle. Le débat est alors forcément biaisé, si ce n'est inexistant. Le bilan de Macron est inaudible et le président-candidat profite de l'effet-drapeau qui le placera au-dessus des querelles de partis et de programmes.

Pourtant, malgré la guerre, il faut bien mettre en avant quelques leçons.

En cinq ans, l'ultra-libéralisme s'est largement renforcé, détruisant Services Publics, services de Santé et d'Éducation entre autres. Notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser, notre travail n'est pas reconnu, nos métiers ne font plus sens. En même temps les milliardaires du luxe et des vaccins ont vu leur fortune croître indécemment.

« C'est normal : les pauvres, c'est fait pour être très pauvres et les riches très riches ! » comme le dit Don Saluste dans *La Folie des grandeurs*. Les quelques mesures de charité électoralistes de ces dernières semaines peuvent-elles prétendre à faire oublier le macronisme ? Un chèque énergie par ci, quelques centimes en moins à la pompe par là. Oh miracle ! Une annonce du dégel du point d'indice !

Nous ne sommes pas dupes, il s'agit bien de casser davantage l'école, de briser les mécanismes de solidarité et de mériter toute piécette perçue. C'est la « primauté des devoirs sur les droits ». Le RSA n'est pas de l'assistantat de guichet : vive le travail gratuit et tant pis pour le chômage. La revalorisation des fonctionnaires doit passer par du travail supplémentaire et tant pis pour le point d'indice qui ne dégèlera pas. Le mépris de classe, contre la Fonction Publique et les agent·e·s de l'Éducation Nationale en particulier, est décidément une spécialité de nos gouvernants.

Quant à la droite, extrême ou pas, son fonds de commerce reste immuable : les mêmes recettes ultra-libérales, la haine en plus !

Alors, pour ne pas subir, pendant cinq ans, une détérioration supplémentaire de nos conditions de travail et de vie, la FSU vous appelle à aller voter massivement au 1^{er} tour de l'élection présidentielle.

C'est d'abord par ce moyen que nos revendications s'exprimeront et seront prises en compte, à partir d'urgences incontournables : investissements dans les Services Publics, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes dont l'égalité salariale, politique d'accueil de tou·te·s les réfugié·e·s, changement de politique économique et sociale pour faire face à l'urgence climatique...

Christophe Dumaillet et Amélie Chapapria,
Secrétaires départementaux FSU26.

Afin de mettre en perspective les propositions des différents candidats à l'élection présidentielle, La FSU-Drôme proposait un stage aux personnels sur la protection sociale et les retraites, rappelant leurs évolutions historiques pour aboutir au contexte actuel.

Marie-Laurence Moros, qui a été professeure d'Histoire-Géo et milite nationalement à la FSU, en était l'animatrice.

I - La protection sociale

La **protection sociale** désigne un ensemble de dispositifs solidaires pour faire face à des risques sociaux : maladie, accidents du travail, vieillesse... Ce programme social a été mis en place après guerre (1945-46), dans un pays dévasté, avec des propositions de financements.

Des cotisations obligatoires sur les salaires (*et non des charges !*) ouvrent des droits sociaux selon les principes d'universalité, de démocratie sociale et de solidarité.

Mais le discours idéologique actuel est dévoyé : la logique « d'assistance sociale » repose, elle, non pas sur les cotisations mais sur l'impôt.

La **Sécurité Sociale** a, hélas, d'emblée eu deux étages, avec l'instauration d'un « ticket modérateur » qui laissait un reste à charge et va, petit à petit, rendre les complémentaires indispensables. C'est un choix public délibéré et les soins entrent de plus en plus dans le champ de la complémentaire avec une couverture actuelle de 50% seulement en soins de ville, des forfaits, des franchises et les dépassements d'honoraires. La réforme du « 100% santé » pour de rares produits de santé n'a rien à voir avec un 100% Sécu ! Même le reste à charge du patient fait l'objet aujourd'hui d'une prise en charge par la complémentaire dans un réel glissement. Le budget de la Sécu est 1,5 fois celui de l'État !

Au fil du temps, les **Mutuelles** ont accepté le virage de la concurrence

libre et se sont confrontées au droit européen. Elles en ont pâti au point de disparaître en grande partie.

Elles ont aussi participé à la segmentation des risques et à la différenciation des offres non pas en fonction des revenus mais de l'âge et des risques.

Les assurances privées dépassent aujourd'hui les 30 % du marché avec des montants de dépenses de santé colossaux. Sans lutte, cela conduirait à une privatisation de la Sécu et une individualisation poussée.

Dans ce contexte, la généralisation de la **Protection Sociale Complémentaire** (PSC) permet d'imposer aux salariés un contrat choisi par l'employeur. C'est la rupture des solidarités avec 7 milliards d'euros investis par les employeurs qui servent à l'attractivité des entreprises, en rognant sur les salaires et creusant les inégalités. L'ensemble des syndicats a signé l'accord face au chantage de l'État d'un retour en arrière drastique si cet accord ne faisait pas consensus (*Plus de détails sur notre site dans le dossier Protection Sociale : <https://fsu26.fsu.fr/>*).

Quelques points positifs ont été obtenus grâce à la FSU, CGT et Solidaires pour limiter le recours à des options encore plus inégalitaires : une part de la cotisation reste proportionnelle au salaire, la gratuité de la cotisation à partir du 3^{ème} enfant, le maintien gratuit du contrat pour un an lorsqu'on quitte la fonction publique, 2 % de cotisations additionnelles pour un fond de prévention et d'aide sociale.

MAIS la FSU reste opposée à l'obligation d'adhésion, au découplage santé et prévoyance et à la rupture des solidarités actifs et retraités, inscrite dans la loi alors que la pension, dans la fonction publique, est un « salaire continué ».

Mandat fédéral : le 100 % sécu !

Fin de la baisse programmée des ressources dédiées à la Sécu (suppression des exonérations et allège-

ments de cotisations, lutte contre la fraude fiscale...) **et extension de ses ressources** (augmentation des salaires, égalité femmes/hommes, augmentation des cotisations...).



II - Les retraites

C'est le code des pensions civiles et militaires qui régit tous les principes du régime actuel.

Celui-ci est toujours vanté à l'étranger pour son efficacité et sa solidarité malgré ses limites et les dégradations successives.

Depuis 1993, les contre-réformes se sont succédées quels que soient les partis politiques au pouvoir.

Le projet de réforme systémique des retraites d'E. Macron a été freiné par une forte mobilisation puis par l'épisode Covid.

Mais il compte repartir sur une réforme paramétrique avec un âge de départ à la retraite explosant à 65 ans. Et, pour faire passer la pilule, il propose quelques confettis sociaux : retraite minimale à 1100€ en 2022 mais seulement à carrière complète et pour atteindre à peine plus que le seuil de pauvreté. Ce n'est PAS une mesure sociale !

G. Attal reprend le refrain de « l'harmonisation » et de la fin des régimes spéciaux, sans préciser que celui des fonctionnaires en est un évidemment !

La FSU revendique un système à prestations définies avec départ à 60 ans, sans décote ni surcote, avec 75 % du traitement après 37,5 annuités. L'amélioration des droits familiaux, la prise en compte des années d'études et des fins de carrière aménagées sont aussi nécessaires .



Les idées de haine et d'exclusion ne sont malheureusement plus le monopole des deux partis d'extrême droite, elles se sont largement diffusées, les droites tentant de rabattre une partie de l'électorat potentiel de l'extrême droite, et participent d'une atmosphère délétère. C'est aussi parce que nos métiers sont au service de l'intérêt général que nous n'acceptons pas de voir les objectifs de justice sociale et d'égalité remis en cause par la diffusion des idées d'extrême droite : que ce soit dans les services publics ou dans les entreprises privées, nous voulons travailler à l'égalité de traitement, à l'émancipation, au vivre ensemble, pas à la division et à l'exclusion.

La FSU appelle donc d'une part à se saisir du moment électoral pour que partout, ses revendications s'expriment et soient prises en compte par les candidat-es, sur la base du manifeste qu'elle a publié et qui porte entre autres plusieurs urgences incontournables : investissements dans les Services Publics, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes dont l'égalité salariale, politique d'accueil de tou-tes les réfugié-es, changement de politique économique et sociale pour faire face à l'urgence climatique.

D'autre part, la FSU appelle à aller voter massivement au 1er tour de l'élection présidentielle le 10 avril 2022. Nous avons besoin que les idées et revendications du monde du travail que nous représentons se fassent entendre aussi dans les urnes. Pas une voix ne doit se porter pour l'extrême droite !

Elle appelle à tout faire d'ici l'élection en tant que citoyen-nes et militant-es, et au moment de l'élection en tant qu'électrices et électeurs, pour que les politiques néolibérales visant notamment à réduire les services publics ou à les détruire et plus encore les projets d'extrême droite, soient battus.

Les Lilas le 16 mars 2022 .

PRÉSIDENTIELLES : AURONS-NOUS LA MÉMOIRE COURTE ?

On pouvait penser qu'après la période du confinement et l'engagement des personnels de l'EN pour faire tourner la boutique, on en aurait fini avec le dénigrement et le « prof-bashing ».

Eh bien non ! La chasse à ces salauds de fonctionnaires de l'EN est de nouveau ouverte par deux candidats à l'élection présidentielle. Macron et Jadot viennent de s'illustrer par des propositions pour l'École qui font remonter à la surface l'impensé nauséabond de leur programme. A croire que pour être un candidat "crédible et responsable", il faut aller puiser ses idées au magasin du MEDEF et des cercles les plus réactionnaires.

En effet, l'un propose de rogner sur les vacances scolaires en compensation d'hypothétiques recrutements et améliorations salariales ; l'autre conditionne une revalorisation aux efforts que les enseignants accepteraient de faire. C'est oublier vite l'investissement de tous les personnels, et pas seulement en temps de crise ! Dans les deux cas, cela sous-entend que nous sommes des privilégiés et qui plus est, des feignasses. Serions-nous des ânes qui ne connaissent que le bâton ?

Pour être juste, ce dénigrement relève pour l'un du refoulé et pour l'autre d'une stratégie assumée du dénigrement de nos professions pour racoler certaines franges du corps électoral.

Par ailleurs, il faut examiner leur projet éducatif. Les propositions de Jadot sont dévalorisées, du moment où il conditionne la création de 65 000 postes à un

raccourcissement des vacances et à une redéfinition des services. De même pour la hausse des salaires. Autant dire que la « conférence de consensus » qu'il propose ressemble à une négociation avec un pistolet sur la tempe.

Les propositions de Macron ont pour seul mérite d'être franches du collier ! Le candidat Macron veut réintroduire des maths dans le tronc commun au lycée. Mais ôtez-moi d'un doute : c'est bien le président Macron et son Attila de Blanquer qui les ont supprimées ?

Dans un contexte d'inflation généralisée et après 10 ans de blocage des salaires, le candidat Macron semble découvrir que les fonctionnaires sont sous-payés et propose de dégeler le point d'indice. Mais non, la tête de ma mère que ce n'est pas une mesure électoraliste ! La même Ministre Montchalin qui naguère expliquait que cette demande de la FSU n'était pas le bon levier y voit l'alpha et l'oméga de la revalorisation. Mais on devra se contenter d'un calendrier flou (« d'ici l'été ») et d'une imprécision totale sur la hauteur du dégel !

Et qu'on ne s'y trompe pas : ces annonces ne traduisent pas une conversion du candidat Macron à l'utilité des Services Publics ! Il n'y aura pas d'autres preuves d'amour et celui qui se voit déjà président réintroduit le salaire au mérite chez les profs en conditionnant les hausses salariales à un alourdissement des obligations de service (*obligation de remplacement, missions supplémentaires notamment*).

Quant au projet pour l'École, c'est une casse en règle du Service Public, du statut des personnels et du caractère national. L'expérimentation proposée à Marseille par le président Macron sert de base aux propositions du candidats : autonomie des établissements, recrutement sur profil, management par les chefs. On connaît ces vieilles recettes rances, cuites et recuites dans les vieux pots du libéralisme et du MEDEF. Pour pimenter le tout, Macron y ajoute une dose de transparence sur les évaluations par établissement : tout sera publié. On suppose que l'étape suivante sera le libre choix de son école, de son collège ou de son lycée par les familles. Tant pis pour l'égalité républicaine.

Pour remercier les fonctionnaires au terme d'une carrière mal rémunérée, corsetée par le management, dénigrée par l'élite énarcho-libérale, ce sera suppression du régime spécial de nos retraites et départ à 65 ans.

Selon le proverbe, il est facile de tromper les gens quand on n'est pas connu d'eux. Alors, n'ayons pas la mémoire courte au moment de voter : nous connaissons bien ceux qui promettent de réparer ce qu'ils ont cassé pendant les cinq dernières années !

Si le choix pour la présidentielle ne se fait pas seulement à l'aune de nos intérêts professionnels, il n'y a pas de raison non plus qu'on fasse preuve d'une abnégation christique !

	Macron	Pécresse	Le Pen	Zemmour
Métier	Davantage d'autonomie des établissements. Mieux rémunérer les enseignants « innovants ». Annualisation du temps de travail.	Accélérer les changements d'échelon en début de carrière, pour rattraper au moins la moyenne de l'OCDE, « davantage reconnaître et donc mieux payer toute forme d'engagement ».	Revalorisation « conséquente » (mais non chiffrée) des salaires des enseignants, particulièrement en début de carrière. Envisage une revalorisation du point d'indice.	Revaloriser les salaires par une « Prime d'Excellence Professorale », défiscaliser les heures supplémentaires, accélérer les progressions de carrière au mérite.
Statut	Suppression du CAPES. Fin du statut de fonctionnaire. Fusion de l'Éducation Nationale avec l'Enseignement Supérieur et la Culture.	Régionaliser le recrutement des enseignants. Créer 10 000 postes dans l'Éducation. Enseignants expérimentés pendant 5 ans en établissements difficiles en échange d'une meilleure rémunération.	rien	Revaloriser le Capes comme « concours de recrutement national sélectif », maintien de l'Agrégation Relancer les Écoles Normales Supérieures, après entrée sur concours niveau L2 ou L3.
Enseignement jusqu'au lycée	Davantage d'autonomie des établissements. Liberté des écoles de « bâtir leur propre projet pédagogique selon leur territoire ».	Créer un examen d'entrée en 6ème. CP, CE1, CE2 : 50% de Français et 25% de Maths. Augmenter l'enseignement du Français (2h), des Mathématiques (1h), renforcer les enseignements d'Histoire de France et des principes républicains. Engagement bénévole des lycées 30 h par an (épreuve d'engagement au Bac). Créer des structures de réinsertion scolaire pour les élèves exclus. Dédoublage de classe « là où les besoins l'exigent ».	Remettre au cœur des programmes le Français, les Mathématiques et l'Histoire de France : mise en place d'un « Roman National ». Introduction de l'uniforme ou de la blouse à l'école et au collège. Réduire les effectifs	Renforcer l'enseignement des fondamentaux (Lire, écrire, compter). Rétablir le certificat d'études à la fin de la primaire. Permettre à tous les élèves d'apprendre le latin et le grec. « Interdire la propagande idéologique à l'école ». Mettre un terme au collège unique. « Cesser les notes de complaisance ». « Restaurer les 3 filières scientifique, économique et littéraire au lycée ».
Enseignement supérieur	rien	Lancer « la 2 ^{ème} étape » de l'autonomie des universités commencée en 2007. Permettre aux élèves de suivre leur première année d'université au lycée. Créer une « banque des jeunes » pour le financement des études. Refonte de Parcoursup.	rien	Accès au supérieur conditionné par un baccalauréat exigeant et sélectif. Faciliter l'accès aux bourses pour les classes moyennes, en « supprimant effectivement les bourses pour les étudiants absentéistes ».
Enseignement professionnel	Développement de l'apprentissage. Passer les lycées professionnels de l'EN au ministère du travail.	Régionalisation des lycées pros et de leurs personnels. Apprentissage dès 14 ans.	rien	Mettre en place une voie professionnelle dès l'âge de 14 ans.
Commentaire de la FSU 26	Le programme le plus libéral et local pour individualiser et casser le statut.		Même idéologie guidant le programme : retour à un ancien régime idéalisé mais qui ne rappelle pas les heures les plus glorieuses de l'Histoire de France.	

	Hidalgo	Jadot	Mélenchon	Roussel
Métier	Alignement des salaires français sur les salaires européens par l'évolution progressive des grilles négociées avec les syndicats. Début de carrière à 2 300 €.	Atteindre la moyenne des salaires de l'OCDE par une augmentation de 20 % du point d'indice. Reconnaissance du temps de travail hebdomadaire.	Augmenter de 30 % les salaires et refondre les grilles suite à des échanges avec les partenaires sociaux.	Dégel du point d'indice et rattrapage salaire par une hausse immédiate de 30 %. Pré-recrutements d'enseignants dès le bac.
Statut	Réflexion sur la loi de transformation de la fonction publique (TFP). AESH fonctionnaires. Pour la décentralisation mais danger de la loi 3DS.	Embauche de titulaires. AESH fonctionnaires.	Titularisations par plan pluriannuel, fin de la sous-traitance de services et abrogation de la loi TFP. AESH fonctionnaires.	Création de 90 000 postes d'enseignants. Abrogation de la loi TFP. Fonction publique nationale. AESH fonctionnaires.
Enseignement jusqu'au lycée	Plans de mixité dans les départements. Mentorat local contre le décrochage scolaire. Pédagogies ouvertes, inclusives et collaboratives. Programme augmenté en arts et éducation civique. Amélioration de la réforme du bac avec le contrôle continu et l'épreuve finale.	Réflexion sur l'évaluation et la place de l'oral. Travail conjoint des lycées favorisés et défavorisés. Augmentation des savoirs pratiques.	Cadrage national des programmes, diplômes et horaires. Suppression des évaluations nationales en primaire. Baisse des effectifs. Abrogation de la réforme du lycée et du bac. Carte des REP revue avec prise en compte des lycées. Soutien scolaire gratuit.	Retour aux 27h hebdomadaires à l'école et 32h au collège. Baisse des effectifs. Fonds national pour la gratuité scolaire. Abrogation de la réforme du lycée et du bac. Allongement de la durée de scolarité jusqu'à 18 ans.
Enseignement supérieur	Supprimer Parcoursup.			
Enseignement professionnel	Regrouper les lycées professionnels avec lycées généraux et technologiques.	Renforcer le lycée professionnel sous statut scolaire.	Relance des lycées professionnels publics. Rétablissement des CFA sous l'autorité des régions. Renforcement des enseignements généraux dans toutes les voies.	Retour du bac pro en 4 ans et créations de CAP.
Commentaire de la FSU 26	Nécessité qui apparaît bien de mettre en avant les recrutements et les salaires avec des plan pluriannuels mais sans renoncer à la loi TFP.		Des programmes assez proches dans lesquels se retrouvent plusieurs mandats de la FSU.	

Dans la torpeur médiatique liée au conflit en Ukraine et à la campagne présidentielle, la FSU était dans l'action pour la paix, le climat et la fonction publique dans la Drôme en ce mois de mars 2022 !

Rassemblements dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars :

3 rassemblements à Romans, Valence et Montélimar pour l'égalité salariale notamment.



Marche pour le climat le 12 :

Valence était le lieu de l'une des 143 marches déclarées à travers la France soutenues par plus de 574 Organisations dont la FSU, Greenpeace, Extinction Rebellion, Alternatiba, makesense, Notre affaire à tous, Les Amis de la terre...



Journée de mobilisation interprofessionnelle sur les salaires du 17 :

La CGT, la FSU, Solidaires, l'UNSA et des Organisations de Jeunesse appelaient à une journée de grève interpro avec la perspective de construire un 1^{er} MAI unitaire. Les prix sont toujours plus haut, l'inflation pointe à 2,9 % : et les salaires ? ...



Mobilisation des retraités le 24 à LYON :

Les retraités appelaient à défendre Pouvoir d'achat, Santé et Services Publics, contre le « nouveau monde » fait d'inégalités croissantes dans tous les domaines du président-candidat Macron.



SNEPAP-FSU : LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DU COMBAT

Le **Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire** marque l'ancrage de la FSU dans le secteur de la Justice. Deux camarades, Assia Adouane et Yasmina Boyadjian, sont venues nous le présenter lors de notre dernier Congrès départemental. Elles sont chargées des personnes condamnées ou détenues afin que ces dernières respectent leurs obligations mais aussi avec des objectifs de réinsertion. Elles s'occupent d'une centaine de personnes chacune et se déplacent dans toute la Drôme.

Depuis bientôt 60 ans, le SNEPAP-FSU défend les personnels dans une logique d'évolution générale de leurs métiers au sein du service public de la Justice. A cet effet, il s'organise de manière multicatégorielle.

Le SNEPAP-FSU est la première organisation à s'être préoccupée des personnels d'insertion et de probation. Solidement implanté dans le corps des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP),

majoritaire au sein des directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), comme pour les agents non titulaires dont les psychologues, toujours en lutte pour obtenir le statut de fonctionnaire.

Le SNEPAP-FSU est la seule organisation représentative de l'ensemble de la filière insertion et probation. La pluridisciplinarité ne s'arrête pas aux portes des SPIP et le SNEPAP-FSU souhaite poursuivre sa réflexion à l'échelle de l'administration pénitentiaire. Conforté par ses personnels administratifs et ses personnels de surveillance, le SNEPAP-FSU s'attache à décloisonner l'administration pénitentiaire pour une prévention de la récidive efficace. C'est pourquoi il place le respect de la personne humaine, la défense des droits humains et des valeurs républicaines au cœur de ses revendications. Les questions de sécurité ne doivent pas être réglées au détriment de la défense de ces valeurs, avec lesquelles elles peuvent, et doivent être compatibles.



SUI-FSU
Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique

Après de nombreuses années d'échanges, un syndicat unique des inspecteurs FSU vient de naître :

le **SUI-FSU, Syndicat Unitaire des Inspecteurs**. Sa création a été actée lors du CDFN du 25 janvier dernier et notre camarade Philippe Caruelle est venu le présenter lors de notre Congrès départemental.

Ce nouveau syndicat est issu de la fusion du SNPI-FSU (Syndicat National des Personnels d'Inspection du premier degré de la FSU) et du SIA (syndicat d'inspecteurs pédagogiques régionaux du second degré).

Ce besoin d'unité est d'autant plus nécessaire dans cette période à la fois ultra-libérale et autoritaire qui ne souhaite que réduire les agent-e-s à de simples courroies de transmission.

Le SUI-FSU pourra ainsi porter haut les mandats de la FSU, veiller à préserver l'indépendance et la liberté d'exercice des fonctionnaires citoyen-ne-s, contribuer à construire une culture commune émancipatrice pour tous les élèves, les jeunes et les adultes en formation. Pour la Drôme, les IEN du 1^{er} degré demeurent les principaux concerné-e-s par cette nouvelle syndicalisation.

* * * * *

DÉMISSION DE MEMBRES DU BUREAU DE L'ASL DE LA DRÔME

Depuis sa création, les statuts de l'Autonome de Solidarité Laïque stipulaient que l'adhésion à l'association était réservée aux seuls fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, chargés d'une mission d'éducation au service d'un **établissement public d'éducation non confessionnel**, ET les personnels de statut privé, au service d'un établissement privé d'éducation, **non confessionnel et à but non lucratif** * (cf. statuts nationaux en encadré).

Mais lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2021, a été adoptée à une majorité simple, une résolution ouvrant le droit d'adhésion aux personnels des établissements confessionnels.

Avec ce changement de nos statuts, nous serions amenés à traiter de difficultés nées au sein d'établissements privés, confessionnels qui, eux, sont placés sous la tutelle de la Conférence des Évêques.

Au sein du Conseil Départemental de l'ASL26, nous estimons à une quasi-unanimité (6 membres sur 7), que cette décision marque une rupture très nette avec les valeurs jusque-là défendues par l'association, en particulier celles touchant à la laïcité.

Nos convictions et les nouvelles orientations sont désormais antinomiques.

En conséquence, nous avons préféré démissionner.

Nous regrettons amèrement que les instances nationales nous aient contraints à prendre une telle décision.

Nous espérons que, malgré cela, l'ASL pourra assurer la défense de l'École de la République comme elle l'a fait depuis sa création en 1903.

Les membres démissionnaires :

CARILLO Bernadette
LONG Bernadette

COLLIN Pascal
MARTINERO Alex

DUNIERE Christian
THOUMAS Edmond

* Article 2 des statuts ...

Peuvent adhérer :

- les fonctionnaires d'Etat ou des collectivités territoriales, titulaires, stagiaires, contractuels ou auxiliaires à plein temps ou à temps partiel chargés d'une mission d'éducation ou d'une mission prolongeant une action d'éducation ou au service d'un établissement public d'éducation non confessionnel, de la recherche ou de la culture ou prolongeant une action d'éducation ;
- les personnels de statut privé, à plein temps ou temps partiel chargés d'une mission d'éducation ou d'une mission prolongeant une action d'éducation ou au service d'un établissement privé d'éducation, de la recherche ou de la culture, non confessionnel et à but non lucratif ;
- les personnels et militants de l'ASL ;
- les personnels des organisations membres de l'Association L'ESPER (L'Economie Sociale Partenaire de l'École de la République) ou des Associations au service de l'Enseignement Public au caractère laïque affirmé par ses statuts.



« PENSER NOTRE MÉTIER POUR PANSER NOTRE SOUFFRANCE »

Depuis quelques années, la question de la souffrance au travail est de plus en plus prégnante dans le monde du travail en général et dans la Fonction Publique en particulier. La crise sanitaire actuelle a encore dégradé les conditions de travail des personnels.

Face à cette évolution qui n'a rien d'une « mode » mais tout à voir avec l'imposition du « New Public Management », la FSU 26, la CGT Éducation et SUD Éducation organisent **les 9 et 10 mai 2022** un stage de formation syndicale sur ce thème ouvert à tous les personnels de l'Éducation Nationale 1er et 2nd degré.

Thématique du stage :***La souffrance au travail n'est plus un gros mot dans l'Éducation Nationale ...***

Ce stage initialement prévu en 2020 a dû être annulé en raison du contexte sanitaire et notamment du confinement. Deux ans après, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée : après les suicides de plusieurs collègues en 2019-2020, le Covid est passé par là et la politique Blanquer s'est accélérée.

Sans espace de parole, sans reconnaissance, sans moyens, sans prise en compte de la réalité du terrain, les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader. **PARLONS-EN !**

Organisation des journées :**Lundi 9 mai :**

Nous recevrons **Irène Pereira**, docteure en sociologie et professeure de philosophie à l'INSPE de Créteil qui nous présentera une conférence sur « l'Éthique professionnelle ».

Nous aborderons la souffrance au travail dans l'Éducation Nationale sous forme d'ateliers collectifs : l'usage du numérique, l'inclusion, le CHSCT, l'action syndicale ...

Il y aura la possibilité de participer à plusieurs ateliers.

Mardi 10 mai :

Nous reprendrons nos échanges au sein des ateliers et vous proposerons une après-midi constructive autour d'une assemblée générale de fin de stage.



À noter : Les repas des 9 et 10 mai seront organisés en fonction du nombre de participants.
Participation : 5€/repas pour les syndiqués - 10€/repas pour les non-syndiqués.

Modalités de participation :

Tous les personnels ont droit à 12 jours par an sous forme de stages syndicaux.
N'hésitez pas à utiliser votre droit !

Pour participer, vous avez deux démarches à faire :

1. Envoyer votre demande d'autorisation d'absence pour motif syndical à votre IEN pour le 1er degré, chef d'établissement pour le 2nd degré ou chef de service pour d'autres services.
(Modèles à disposition sur les sites départementaux de la FSU et du SNUipp-FSU 26)

ATTENTION : la demande d'autorisation d'absence pour participer à ce stage doit leur parvenir un mois avant sa tenue soit le 09 avril 2022 au plus tard !

2. Vous inscrire impérativement auprès du SNUipp-FSU 26 (<https://26.snuipp.fr/>) en remplissant en ligne le formulaire numérique à la fin de l'article dédié à ce stage.